

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Ville de ROYAN

Séance du 16 Octobre 1964

OBJET :

64110
Estimation de quatre ras flottants
de la Ville de Royan - Honoraires
de M. BARREAUD, Ingénieur-Expert

Le seize Octobre mil neuf cent soixante quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Octobre 1964

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU et LANOUE, Adjoints, Melle FOUCHE, MM. MOUCHOT, POUGET LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, ETCHEBER, BERLAND, GACHET BOUCHET, BUJARD, GALLAND, Conseillers Municipaux

Représentés : M. REIX par M. LANOUE
M. FONTANILLE par M. MATRAS
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. BARREAUD Ingénieur Expert maritime doit procéder à l'estimation de quatre ras flottants de la Ville de Royan ;

Il convient de prendre une délibération autorisant M. le Maire à signer un contrat avec l'intéressé .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le décret du 7 février 1949 concernant les contrats à passer avec les architectes, ingénieurs, géomètres et autres techniciens spécialisés dans la direction des travaux exécutés pour le compte d'une commune ,

DECIDE

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec M. BARREAUD R., Ingénieur Expert Maritime, domicilié à COURLAY-SUR-MER (Charente-Maritime) qui doit procéder à l'estimation de quatre ras flottants appartenant à la Ville de Royan .

./..

- que la dépense correspondante sera imputée Chapitre XXXI de l'exercice 1964 " Dépenses Imprévues " .

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que susdits
Ont signé au registre MM . les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme



APPROUVÉ

ROCHEFORT-sur-MER, le

Le Sous-Préfet,

7 NOV. 1964



Pr le Maire
1^{er} Adjoint Délégué,

H. MATRAS

MAIRIE DE ROYAN

(CHARENTE-MARITIME)

TÉLÉPHONE : 05.31.04

CONTRAT

ENTRE : M. Hubert MEYER, Maire de la Ville de Royan, Commandeur de la Légion d'Honneur

Autorisé par délibération du Conseil Municipal du 16 Octobre 1964

ET : Monsieur BARREAU R. Ingénieur Expert Maritime, domicilié à COURLAY s/Mer (Char.Mne)

IL A ETE ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - Monsieur le Maire charge M. R. BARREAU R., Ingénieur Expert Maritime de procéder à l'estimation de quatre ras flottants appartenant à la Ville de Royan.

ARTICLE 2 - Le paiement de ces travaux interviendra sur présentation d'un mémoire d'honoraires établi par l'intéressé et le règlement en sera effectué par virement au CCP 11.33 à Nantes dont M. BARREAU R. est titulaire.

ROYAN, le 17 Octobre 1964



Le Maire,
Pour le Maire,
l'Adjoint-Délégué :

M. Meyer



APPROUVÉ

ROCHEFORT-SUR-MER, le 7 NOV 1964

Le Sous-Prefet,

[Signature]

L'Ingénieur Expert

[Signature]